



Province de Québec  
District de Richelieu  
Municipalité Sainte-Victoire-de-Sorel

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, tenue à l'édifice municipal, le lundi 3 juillet 2023, à compter de 20h, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec sont présents : son honneur M. le maire Michel Aucoin, Mmes Catherine Faucher et Pascale Poulin, MM. Réjean Champagne, François Cournoyer, Martin Cournoyer et Michel Roy, tous conseillers formant quorum sous la présidence de son honneur le maire Michel Aucoin.

### **Ordre du jour :**

- 1- Moment de réflexion
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal du 5 juin 2023
- 4- Comptes
- 5- Aide financière - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)
- 6- Affectation pour le remboursement des dettes
- 7- Présentation du rapport financier – faits saillants
- 8- Adoption du rapport du vérificateur externe
- 9- Demande de financement dans le cadre du Fonds « En Montérégie, on bouge! »
- 10- Enseigne de Bienvenue
- 11- Voirie, embauche manœuvre
- 12- Soumission, travaux de drainage
- 13- Maison de jeunes, activités estivales
- 14- Projet citoyen, installation de bacs à fleurs
- 15- Festival Country – Addenda au contrat 2023
- 16- Courses de VTT, contrat 2023
- 17- Club VTT Vagabond du Bas-Richelieu, demande d'autorisation pour circuler sur les routes municipales
- 18- UPA Montérégie, Journée aux champs (ferme Raynical)
- 19- Dénonciation du Plan régional des milieux naturels de la MRC de Pierre-De Saurel
- 20- Correspondance
- 21- Varia
- 22- Période de questions (20 minutes)
- 23- Levée de l'assemblée



## RÉSOLUTION #147-23

### 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer  
Appuyé par : M. le conseiller François Cournoyer

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

## RÉSOLUTION #148-23

### 3. Adoption du procès-verbal du 5 juin 2023

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy  
Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

## RÉSOLUTION #149-23

### 4. Comptes

La secrétaire-trésorière dépose le bilan des activités financières, et atteste que la Municipalité a les fonds disponibles pour payer les comptes suivants :

#### LISTE DES COMPTES POUR LA PÉRIODE DU 5 JUIN AU 3 JUILLET 2023

	Budget 2023	Période	Cumulatif
Administration générale	985 865 \$	51 759.89 \$	550 608.41 \$
Sécurité publique	794 970 \$	46 933.47 \$	416 007.50 \$
Voirie et réseau routier	513 450 \$	37 228.92 \$	259 548.25 \$
Hygiène du milieu	417 000 \$	33 461.84 \$	242 028.89 \$
Logement social	4 450 \$	341.00 \$	3 440.00 \$
Urbanisme, développement & logement	79 900 \$	90.00 \$	8 325.62 \$
Loisirs & culture	361 465 \$	23 850.19 \$	154 289.98 \$
Financement	1 007 900 \$	- \$	384 008.86 \$
Immobilisation			
Loisirs	70 000 \$	- \$	- \$
Voirie	300 000 \$	9 204.14 \$	101 526.16 \$
Administration	75 000 \$	21 085.56 \$	21 085.56 \$
<b>Total</b>	<b>4 610 000 \$</b>	<b>223 955.01 \$</b>	<b>2 140 869.23 \$</b>
<i>Cours d'eau</i>	- \$		219 377.49 \$

Il est proposé par : Mme la conseillère Pascale Poulin  
Appuyée par : Mme la conseillère Catherine Faucher

D'accepter les comptes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité.



**Permis :**

2023-045 : Annie Simoneau – Construction agricole

2023-046 : Stéphane Légaré – Construction résidentielle

2023-047 : Gabriel Masse – Rénovation résidentielle

2023-048 : 9262-1333 Québec inc. – Construction agricole

2023-049 : Nancy Bibeau – Rénovation résidentielle

2023-050 : Alexandra Charron-Larochelle – Rénovation résidentielle (garage)

2023-051 : Joel Provençal - Piscine

2023-052 : Guillaume Jacques - Piscine

2023-053 : Yvon Mathieu – Installation septique

2023-054 : Martin Parent – Bâtiment accessoire (garage)



## **RÉSOLUTION #150-23**

### **5. Aide financière - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)**

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel a reçu une aide financière maximale de 77 723 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet Entretien pour l'année 2020, qui n'a pas été réclamée au Ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE les travaux reconnus comme admissibles dans le présent volet sont ceux qui, de manière générale, visent l'entretien courant et préventif des routes. À cet effet, deux types de frais engagés sont reconnus comme admissibles, soit ceux attribuables à des dépenses de fonctionnement et ceux attribuables à des dépenses d'investissement.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne  
Appuyé par : M. le conseiller François Cournoyer

QUE le conseil et a pris connaissance des modalités d'application en vigueur du volet Entretien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), confirme son engagement à réaliser les travaux sur les routes admissibles et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté à l'unanimité.

## **RÉSOLUTION #151-23**

### **6. Affectation pour le remboursement des dettes**

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer  
Appuyé par : M. le conseiller François Cournoyer

QUE les soldes disponibles de règlement d'emprunts fermés soient affectés pour le remboursement des dettes, soit 18 360 \$ pour le règlement d'emprunt 313-10; 175 095 \$ pour le règlement d'emprunt 345-15 et 1 148 312.65 \$ pour le règlement d'emprunt 388-20.

Adopté à l'unanimité.

## **RÉSOLUTION #152-23**

### **7. Présentation du rapport financier – faits saillants**

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, il est du devoir du maire de faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

#### **Rapport des faits saillants du rapport financier 2022**

Les états financiers 2022 présentent fidèlement, à tous les égards, la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2022. Ils ont été vérifiés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, selon les principes reconnus et usages particuliers de la comptabilité municipale.

Le rapport du vérificateur démontre, pour l'exercice 2022 un excédent de fonctionnement de l'exercice pour l'administration municipale de **234 572 \$**.



	Budget 2022	Réalisations 2022
<b>REVENUS</b>		
Revenus de taxes	2 885 223 \$	3 096 238 \$
Compensations tenant lieu de taxes	3 300 \$	8 437 \$
Quotes-parts	- \$	- \$
Transferts	1 020 971 \$	159 544 \$
Services rendus	103 737 \$	156 714 \$
Impositions de droits et amendes	127 000 \$	210 694 \$
Autres revenus de sources locales	13 500 \$	221 254 \$
Revenus de fonctionnement	4 153 731 \$	<b>3 852 881 \$</b>
Investissements – transferts et autres	128 269 \$	403 709 \$
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>4 282 000 \$</b>	<b>4 256 590 \$</b>
<b>CHARGES</b>		
Administration générale	942 066 \$	795 956 \$
Sécurité publique	642 035 \$	673 996 \$
Transport	593 488 \$	802 275 \$
Hygiène du milieu	1 282 452 \$	713 851 \$
Santé et bien être	4 250 \$	3 016 \$
Aménagement et urbanisme	107 450 \$	95 518 \$
Loisirs et culture	320 259 \$	368 587 \$
Frais de financement	- \$	65 445 \$
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>3 892 000 \$</b>	<b>3 518 644 \$</b>
<b>Excédent de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>737 946 \$</b>
Revenus d'investissements		(403 709) \$
<b>Excédent avant conciliation</b>		<b>334 237 \$</b>
Amortissement des immobilisations		550 227 \$
Remboursement de la dette à long terme		(721 307) \$
Affectations		
Activités d'investissements		(320 280) \$
Excédent cumulé		391 695 \$
<b>Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales</b>		<b>234 572 \$</b>

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy  
Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

QUE la présentation de ce rapport soit diffusée sur le territoire de la municipalité par l'intermédiaire du site web municipal et le journal Les Plumes.

Adopté à l'unanimité.



### **RÉSOLUTION #153-23**

#### **8. Adoption du rapport du vérificateur externe**

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer  
Appuyé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

D'accepter le dépôt du rapport financier 2022 de la Municipalité et ses annexes, tel que présenté par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

Adopté à l'unanimité.

### **RÉSOLUTION #154-23**

#### **9. Demande de financement dans le cadre du Fonds « En Montérégie, on bouge! »**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds « En Montérégie, on bouge! » pour l'été 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel certifie que les renseignements contenus dans la demande et dans les documents déposés à Loisir et Sport Montérégie sont complets, exactes et véridiques ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel s'engage à utiliser l'aide financière octroyée conformément aux orientations et objectifs du programme, à utiliser l'aide financière selon les modalités du programme et à fournir, sur demande, un bilan financier de réalisation à Loisir et Sport Montérégie.

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer  
Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

QUE Mme Stéphanie Dumont, directrice générale, soit autorisée à déposer la demande d'aide financière dans le cadre du Fonds « En Montérégie, on bouge! » pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel et à signer tous les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité.

### **RÉSOLUTION #155-23**

#### **10. Enseigne de Bienvenue**

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer  
Appuyé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Izimage pour la réalisation d'une enseigne de Bienvenue qui sera installée à la jonction de la montée Sainte-Victoire et du rang Sud, pour un montant total de 3 790.00\$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.



### **RÉSOLUTION #156-23**

#### **11. Voirie, embauche manœuvre**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel souhaite embaucher un manœuvre pour la voirie municipale (poste permanent);

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'analyse des curriculum vitae reçus pour le poste de manœuvre pour la voirie, quatre candidats ont été rencontrés dans le cadre d'entrevues qui ont eu lieu le mercredi 28 juin 2023;

CONSIDÉRANT QUE suite aux entrevues, le comité recommande l'embauche de M. Kevin Champagne.

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

DE procéder à l'embauche de M. Kevin Champagne à titre de manœuvre en voirie municipale, aux conditions prévues au contrat de travail en annexe de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

### **RÉSOLUTION #157-23**

#### **12. Soumission, travaux de drainage**

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

D'accepter la soumission de Drainage Richelieu pour la réalisation de travaux de drainage pour la rue Sylvio-Dufault, incluant le matériel, la machinerie et la main d'œuvre, pour un montant total de 3 220.00\$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

### **RÉSOLUTION #158-23**

#### **13. Maison de jeunes, activités estivales**

Il est proposé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

D'accorder un budget de 1 650.00\$ plus taxes à la technicienne en loisir afin d'organiser des activités estivales pour les usagers de la Maison de jeunes Le Re-Pairs, incluant l'achat de matériel et trois sorties de groupe.

Adopté à l'unanimité.



### **RÉSOLUTION #159-23**

#### **14. Projet citoyen, installation de bacs à fleurs**

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer  
Appuyé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

D'accepter le projet citoyen déposé par Mme Lorraine Turcotte, visant l'ajout de boîtes à fleurs, afin de rendre le village plus chaleureux et accueillant, pour un montant maximal de 5 000.00\$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

### **RÉSOLUTION #160-23**

#### **15. Festival Country – Addenda au contrat 2023**

CONSIDÉRANT QUE des modifications s'imposent au contrat 2023 du Festival country Le Ste-Vic,

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer  
Appuyé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

QUE le contrat 2023 du Festival Country soit modifié de la façon suivante :

La clause suivante de l'article 6 est abrogée :

« LA MUNICIPALITÉ » s'engage à ajouter les activités de l'« ÉVÉNEMENT » comme assuré additionnel auprès de la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ), et l'« ÉVÉNEMENT » s'engage à payer le montant nécessaire pour la surprime de la police d'assurance.

Elle sera remplacée par la clause suivante :

L'« ÉVÉNEMENT » remettra à « LA MUNICIPALITÉ » au plus tard le 15 juillet 2023 un certificat attestant que l'« ÉVÉNEMENT » détient une assurance responsabilité civile et matérielle de 1 000 000\$.

Adopté à l'unanimité.

### **RÉSOLUTION #161-23**

#### **16. Courses de VTT, contrat 2024**

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne  
Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

D'autoriser la tenue d'un événement de courses de VTT sur neige pour l'hiver 2024, organisé par Quad Racing Québec, selon les modalités prévues au protocole d'entente en annexe de la présente résolution.

M. Michel Aucoin, maire et Mme Stéphanie Dumont, directrice générale, sont autorisés à signer l'entente au nom de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.





**RÉSOLUTION #162-23**

**17. Club VTT Vagabond du Bas-Richelieu, demande d'autorisation pour circuler sur les routes municipales**

Les membres du conseil prennent connaissance d'une lettre reçue du Club VTT Vagabond du Bas-Richelieu, visant le renouvellement du droit de passage accordé en 2022-2023, les autorisant à circuler sur les routes municipales.

Les routes concernées par la demande sont les suivantes :

- Circuler en bordure du rang Sud, à partir de la limite avec la Ville de Sorel-Tracy jusqu'au 183 rang Sud;
- Circuler sur le rang Sud, sur une distance de 500 mètres entre les numéros civiques 200 et 257;
- Traverser le rang Prescott entre les numéros civiques 899 et 912;
- Traverser le rang St-Pierre entre les numéros civiques 2015 et 2066.

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel accepte la demande de renouvellement de l'entente pour l'année 2023-2024. Il est convenu que le Club VTT Vagabond du Bas-Richelieu devra fournir une copie d'assurances pour dégager la municipalité de toutes responsabilités et poursuites reliées à ses activités.

QUE le Club VTT Vagabond du Bas-Richelieu s'engage à installer la signalisation adéquate sur les sentiers, à en assurer l'entretien et à respecter la réglementation en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION #163-23**

**18. UPA Montérégie, Journée aux champs (ferme Raynical)**

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller François Cournoyer

D'appuyer l'événement Journée aux champs qui se tiendra le 15 août 2023 à la ferme Raynical, située à Sainte-Victoire-de-Sorel, en accordant un soutien financier de 500.00\$ à l'UPA Montérégie.

De contribuer également à la réalisation de la journée soulignant l'importance de l'agriculture en autorisant le prêt de matériel nécessaire (notamment tables et chaises), et en invitant les citoyens à y participer en partageant l'information sur la page Facebook et le site web de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel.

Adopté à l'unanimité



## **RÉSOLUTION #164-23**

### **19. Dénonciation du Plan régional des milieux naturels de la MRC de Pierre-De Saurel**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Victoire bénéficie déjà d'un couvert forestier couvrant une superficie significative de son territoire et de nombreux milieux humides dont un vaste milieu ayant un statut protégé;

CONSIDÉRANT QUE le plan régional des milieux naturels (PRMN) déposé prévoit plusieurs nouvelles exigences supplémentaires, dont notamment l'objectif visant une augmentation significative du couvert forestier pour l'ensemble des territoires de la MRC de Pierre-De Saurel, la création de nouveaux milieux naturels sur 4% du territoire et un passage de 4% à 8% des aires protégées aux milieux naturels existants;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge que les exigences supplémentaires prévues au plan représentent des mesures trop contraignantes et restreignent de manière abusive l'utilisation des ressources identifiées dans la cartographie des milieux humides;

CONSIDÉRANT QUE les informations n'ont pas été adéquatement annoncées aux citoyens et que le conseil considère que les objectifs du plan d'action les briment dans l'utilisation de leurs ressources;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Sainte-Victoire-de-Sorel souligne l'importance de l'agriculture, comme une activité essentielle et vecteur de l'économie locale;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

QUE le conseil municipal de Sainte-Victoire-de-Sorel dénonce le dépôt du plan régional des milieux naturels (PRMN), tel que présenté par la MRC de Pierre-De Saurel;

QUE le conseil demande le maintien du statut quo, et refuse les exigences supplémentaires prévues dans le plan;

QU'une compensation financière soit prévue au plan d'action afin de compenser les propriétaires qui perdent la jouissance de leurs ressources dans le cadre des nouvelles exigences imposées;

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée à la MRC de Pierre-De Saurel ainsi qu'aux municipalités impactées par le plan régional des milieux naturels (PRMN).

Adopté à l'unanimité.



## **RÉSOLUTION #165-23**

### **20. Correspondance :**

Il est résolu unanimement que la correspondance suivante soit lue et prise en considération :

- 1) CPTAQ – Dossier 441297, Avis de réception
- 2) CPTAQ – Dossier 441610, Avis de réception
- 3) CPTAQ – Dossiers 429509-434529, Fermeture de dossiers
- 4) CPTAQ – Dossier 441747, Compte-rendu de la demande et orientations préliminaires (demande rejetée, irrecevable)
- 5) MRC de Pierre-De Saurel, Avis public – Dépôt du rapport financier de la MRC et du rapport de l’auditeur indépendant
- 6) FQM, programme *Accueillir en français* – Octroi d’une aide financière de 7 500\$ pour une activité d’accueil des nouveaux citoyens
- 7) Association des personnes handicapées Sorel-Tracy Inc., Remerciements pour don

### **21. Varia**

Aucun point n’est ajouté au varia.

### **22. Période de questions (20 minutes)**

Une période de questions est tenue.

Les personnes présentes sont invitées à poser des questions et émettre des commentaires.

## **RÉSOLUTION #166-23**

### **23. Levée de l’assemblée :**

Il est proposé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

Appuyée par : M. le conseiller François Cournoyer

Et résolu unanimement que l’assemblée soit levée.

Adopté à l’unanimité.  
Puis la séance est levée.